



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2013**

**Date de convocation :** 15/04/2013

**Date d'affichage :** 30/04/2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil treize, le vingt six avril, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles  
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain  
SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - PIOT Philippe

**Absents excusés :** BRIOT Jean-Paul – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** ROEDEL Françoise à THISSE Jean-Claude

**OBJET :** Dispositif de titularisation des agents non titulaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 février 2013 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas ouvrir de poste dans le cadre du dispositif de titularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la proposition de Madame le Maire ;
- autorise Madame le Maire à procéder à l'information individualisée des agents non titulaires employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 30/04/2013  
Et publication le 30/04/2013

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 26/04/2013  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2013**

**Date de convocation :** 15/04/2013

**Date d'affichage :** 30/04/2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil treize, le vingt six avril, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles  
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain  
SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - PIOT Philippe

**Absents excusés :** BRIOT Jean-Paul – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** ROEDEL Françoise à THISSE Jean-Claude

**OBJET :**       **Renouvellement contrat Primagaz**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'approvisionnement en gaz a été signé en 1994 avec la société Primagaz.

Cette société propose de nouvelles formules (consignation, maintenance, livraisons...) et souhaite faire bénéficier la commune d'une nouvelle proposition commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat.

**VOTE :**                   UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 30/04/2013  
Et publication le 30/04/2013

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 26/04/2013  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2013**

**Date de convocation :** 15/04/2013

**Date d'affichage :** 30/04/2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil treize, le vingt six avril, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles  
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain  
SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - PIOT Philippe

**Absents excusés :** BRIOT Jean-Paul – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** ROEDEL Françoise à THISSE Jean-Claude

**OBJET :** Aménagement salle socioculturelle (mobilier)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus en Mairie pour la fourniture du mobilier de la future salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la Sté ARRO pour un montant hors taxes de 11 927 €
- autorise Madame le Maire à signer le bon de commande avec la Sté ARRO

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 30/04/2013  
Et publication le 30/04/2013

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 26/04/2013  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2013**

**Date de convocation :** 15/04/2013

**Date d'affichage :** 30/04/2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil treize, le vingt six avril, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles  
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain  
SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - PIOT Philippe

**Absents excusés :** BRIOT Jean-Paul – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** ROEDEL Françoise à THISSE Jean-Claude

**OBJET :** Agencement salle socioculturelle (cuisine)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus en Mairie pour la fourniture de la cuisine de la future salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la Sté LMH pour un montant hors taxes de 23 900 €
- autorise Madame le Maire à signer le bon de commande avec la Sté LMH

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 30/04/2013  
Et publication le 30/04/2013

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 26/04/2013  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2013**

**Date de convocation :** 15/04/2013

**Date d'affichage :** 30/04/2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil treize, le vingt six avril, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles  
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain  
SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - PIOT Philippe

**Absents excusés :** BRIOT Jean-Paul – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** ROEDEL Françoise à THISSE Jean-Claude

**OBJET :** Salle socioculturelle, aménagements intérieurs – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Madame le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des devis pour l'agencement de la future salle socioculturelle, à savoir :

- Mobilier : Sté ARRO pour un montant de 11 927 € HT, soit 14 264, 69 € TTC
- Vaisselle : Sté Comptoir de Bretagne pour un montant de 2 959, 19 € HT, soit 3 539, 19 € TTC

Ces dépenses sont inscrites au budget 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour aider au financement de ce projet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 30/04/2013  
Et publication le 30/04/2013

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 26/04/2013  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »